

DÉLIBÉRATION N° CS 2026-04-051

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier Cyclab, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Béatrice DEPIETS-LACAULE – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara LUCAS-ARGENTIERI
Isabelle BENOIST

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Thierry GEORGEON – Loïc GIRARD – Pascal LAVERGNE – Jacques TROUVAT
Julien GOURRAUD – Jacky RAUD – Patrick BOUILLON – Stéphane GOMEZ – Mickaël LIGNÉ
Jérôme GARDELLE – Jean MOUTARDE – Raymond DESILLE – Pascal MAGINOT – Philippe COTTENNEC
Sylvain BARREAUD – Jean-Pascal VIALE – Nicolas BONCENS – Sylvain AUGERAUD – Laurent GALLIOT
Sébastien MAZEDIER – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Sylvie YOU

Messieurs Stéphane CHEDOUTEAUD (*excusé*) – Frédéric ÉMARD (*excusé*) – Thierry CARPENTIER
Michel PELLETIER (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Franck MUSSILLIER – Éric BERNARDIN
Alain RENOUX

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

04 juin 2026

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

04 juin 2026

Publication (affichage) ou notification du :

16 juin 2026



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CS 2025-06-063 du 15 décembre 2025 relative au débat d'orientation budgétaire,

Considérant la nécessité de recourir à un financement des opérations d'investissement pour un montant de 5 000 000 € pour le paiement de la dernière tranche de modernisation de l'unité de valorisation de Paillé,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'offre de prêt suivante : Montant du prêt : 5 000 000,00 EUR
- Durée du prêt : 20 ans
- Commission d'engagement : 0,10 %
- Phase d'amortissement à Taux LIVRET A du 11/09/2026 au 15/09/2046
- Versement des fonds : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 11/09/2026, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés T2/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : Livret A + Marge 0,95%
- Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle
- Amortissement : Amortissement constant
- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
- Préavis : 35 jours calendaires
- Taux de l'indemnité : 0,50%
- Option de passage à taux fixe : Oui, à partir de la 3e année d'amortissement, à chaque date d'échéance d'intérêts et moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
1 abstention (Nicolas BONCENS), 25 POUR,**


- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à contracter l'emprunt pour un montant total de 5 000 000 € aux conditions exposées ci-dessus avec la Banque Postale,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 16 juin 2026

Le Président,
Raymond DESILLE



Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

